

Etude préalable à l'élaboration du zonage d'assainissement eaux usées  
des communes de la MRN

## IDENTIFICATION

Type	Référence	Intitulé	Destinataire	Nb pages
Rapport	Etude préalable à l'élaboration du zonage d'assainissement eaux usées des communes de MRN	Etude préalable au zonage d'assainissement EU de la commune de Roncherolles-sur-le-Vivier	LA MRN	56

## DIFFUSION

ORGANISME / SOCIETE	NOMBRE EXEMPLAIRE	NOM	DATE D'ENVOI
MRN (Direction de l'Assainissement de Rouen)	1	Mme FOURNIS	Février 2019

## CONTRIBUTION

EGIS EAU
----------

## REVISIONS

Rév.	Date	Rédacteur	Visa	Date	Vérificateur	Visa	Date	Approbateur	Visa
0	Février 2019	Savinien LEMASSON			Nicolas CARPENTIER			Nicolas CARPENTIER	

Etude préalable à l'élaboration du zonage d'assainissement eaux usées  
des communes de la MRN

---

## SOMMAIRE

<b>1.</b>	<b>PRESENTATION GENERALE DE L'AIRE D'ETUDE</b>	<b>4</b>
1.1.	CONTEXTE GEOGRAPHIQUE COMMUNAL	4
1.2.	CONTEXTE GEOLOGIQUE	6
1.3.	CONTEXTE HYDROGEOLOGIQUE	8
1.4.	MILIEU RECEPTEUR	8
1.5.	CONTRAINTES ENVIRONNEMENTALES ET HUMAINES	10
<b>2.</b>	<b>CONTEXTE DEMOGRAPHIQUE ET URBANISTIQUE</b>	<b>16</b>
2.1.	ALIMENTATION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE	16
2.2.	DEMOGRAPHIE DE L'AIRE D'ETUDE	18
2.3.	PARC DE LOGEMENTS DE L'AIRE D'ETUDE	19
2.4.	DOCUMENT D'URBANISME ET PERSPECTIVES D'URBANISATION	19
2.5.	REJETS NON DOMESTIQUES	20
<b>3.</b>	<b>PHASE 1 : ETUDE DE L'EXISTANT</b>	<b>21</b>
3.1.	ETUDE DE L'HABITAT	21
3.2.	EXAMEN DES CONTRAINTES D'HABITAT	22
3.3.	ETUDE PEDOLOGIQUE	29
3.4.	ETUDE DE L'ASSAINISSEMENT EXISTANT	32

Etude préalable à l'élaboration du zonage d'assainissement eaux usées  
des communes de la MRN

---

<b>4.</b>	<b>PHASE 2 : ETUDE TECHNIQUE ET FINANCIERE</b>	<b>33</b>
4.1.	PREAMBULE	33
	<b>REMARQUE IMPORTANTE :</b>	<b>33</b>
4.2.	ETUDE DE COUTS	34
<b>5.</b>	<b>CONCLUSION</b>	<b>54</b>

Etude préalable à l'élaboration du zonage d'assainissement eaux usées  
des communes de la MRN

## 1. PRESENTATION GENERALE DE L'AIRE D'ETUDE

### 1.1. CONTEXTE GEOGRAPHIQUE COMMUNAL

La commune de Roncherolles-sur-le-Vivier est située au nord-est de la commune de Rouen. Elle s'étend pour l'essentiel sur le plateau qui domine le Robec.

Une très grande partie des logements ou établissements communaux sont desservis par l'assainissement collectif (433 logements sur 445 logements recensés en 2015 ce qui représente plus de 97 % environ de l'habitat communal).

On dénombre 12 logements en assainissement non collectif.

Les logements en assainissement non collectif sont situés sur 7 secteurs disséminés sur tout le territoire communal présentés dans le tableau suivant :

**Tableau 1 : Secteurs en assainissement non collectif**

Secteur			Nombre d'habitations
Identifiant	Adresse	Situation sur la commune	
1	Chemin du Vieux-Moulin	Sud-ouest	2
2	Vieux-Moulin	Sud-ouest	2
3	Route de la Fontaine-sous-Préau (D91)	Nord-ouest	4
4	Route de Darnetal (D15)	Sortie ouest du bourg	1
5	la Robinette	Nord-ouest	1
6	Château Guillerville	Nord-est	1
7	la Bergerie du Vivier	Sud du bourg	1
Total			12

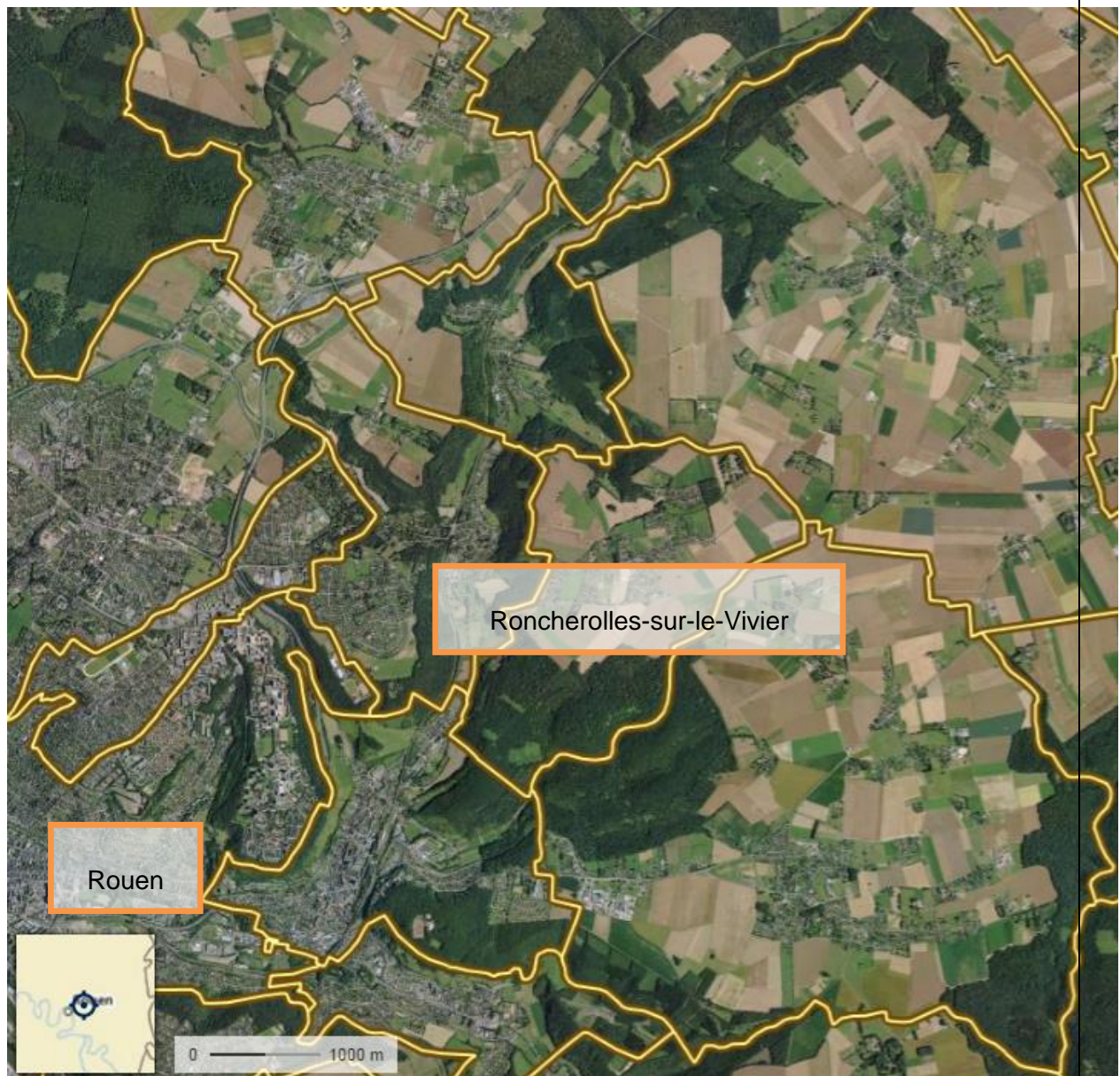
Le territoire communal de Roncherolles-sur-le-Vivier couvre une superficie de 5,4 km<sup>2</sup> pour une population estimée à **1 061 habitants en 2015**, ce qui représente une densité de **196 habitants/km<sup>2</sup>**.

Etude préalable à l'élaboration du zonage d'assainissement eaux usées  
des communes de la MRN

Carte de localisation de la commune  
de Roncherolles-sur-le-Vivier



Extrait du site [www.geoportail.gouv.fr](http://www.geoportail.gouv.fr)



Etude préalable à l'élaboration du zonage d'assainissement eaux usées  
des communes de la MRN

---

## **1.2. CONTEXTE GEOLOGIQUE**

**A l'échelle de l'aire d'étude**, le substrat géologique est constitué de la craie des formations du Secondaire. Les formations crayeuses affleurent localement sur les pentes et dans les vallées de l'Austreberthe, du Cailly et de l'Aubette, au sein desquelles les alluvions, plus ou moins graveleuses, constituent les formations superficielles.

La couverture des plateaux est constituée d'argiles à silex issues de l'altération superficielle de la craie. En surface, la couche épaisse de limons, d'origine éolienne et non hydromorphe peut atteindre jusqu'à 10 mètres d'épaisseur.

**A l'échelle de la commune de Roncherolles-sur-le-Vivier**, plusieurs formations ont été identifiées. Le descriptif de ces formations est présenté ci-dessous :

### **Formations superficielles :**

- **Limon des plateaux (LP)** : c'est un dépôt argilo-sableux de couleur brune à jaunâtre qui couvre la surface de plateaux ;
- **Alluvions modernes (Fz)** : ce sont les formations qui tapissent le fond des vallées actuelles et correspondent à l'extension des plus grandes crues. Elles forment la plaine alluviale récente ;
- **Formations à silex (RS)** : c'est un résidu de décalcification de la craie, composé d'une argile rouge, grise ou brune, très collante pour une certaine teneur en eau et renfermant de très nombreux silex ;

### **Formations géologiques :**

- **Craie blanche à silex du Campanien-Santonien (C<sub>5-6</sub>)** : craie blanche, assez tendre, traçante, gélive. La puissance de cette formation est de 30 à 40 m près de Le Houlme ;
- **Craie blanche à silex du Coniacien (C<sub>4</sub>)** : il s'agit d'une craie dure, jaunâtre ou grisâtre, parfois sableuse. Cette craie se présente en bancs épais, bien homogènes et cette qualité, jointe à sa dureté fait qu'elle a été activement exploitée comme pierre de taille et comme matériau d'endiguement de la Seine. La puissance de cette formation est, localement, de l'ordre de 65 à 70 m.
- **Craie blanche du Turonien (C<sub>3</sub>)** : le Turonien affleure assez peu. Il s'agit d'une craie grise argileuse, légèrement indurée à son sommet, parfois noduleuse. Les silex y sont moins nombreux que dans le Coniacien et souvent même totalement absents. La puissance de cette formation est, localement, de l'ordre de 60 m.

L'extrait de la carte géologique, présentée ci-après, nous montre la répartition des différentes formations présentes sur la commune de Roncherolles-sur-le-Vivier :

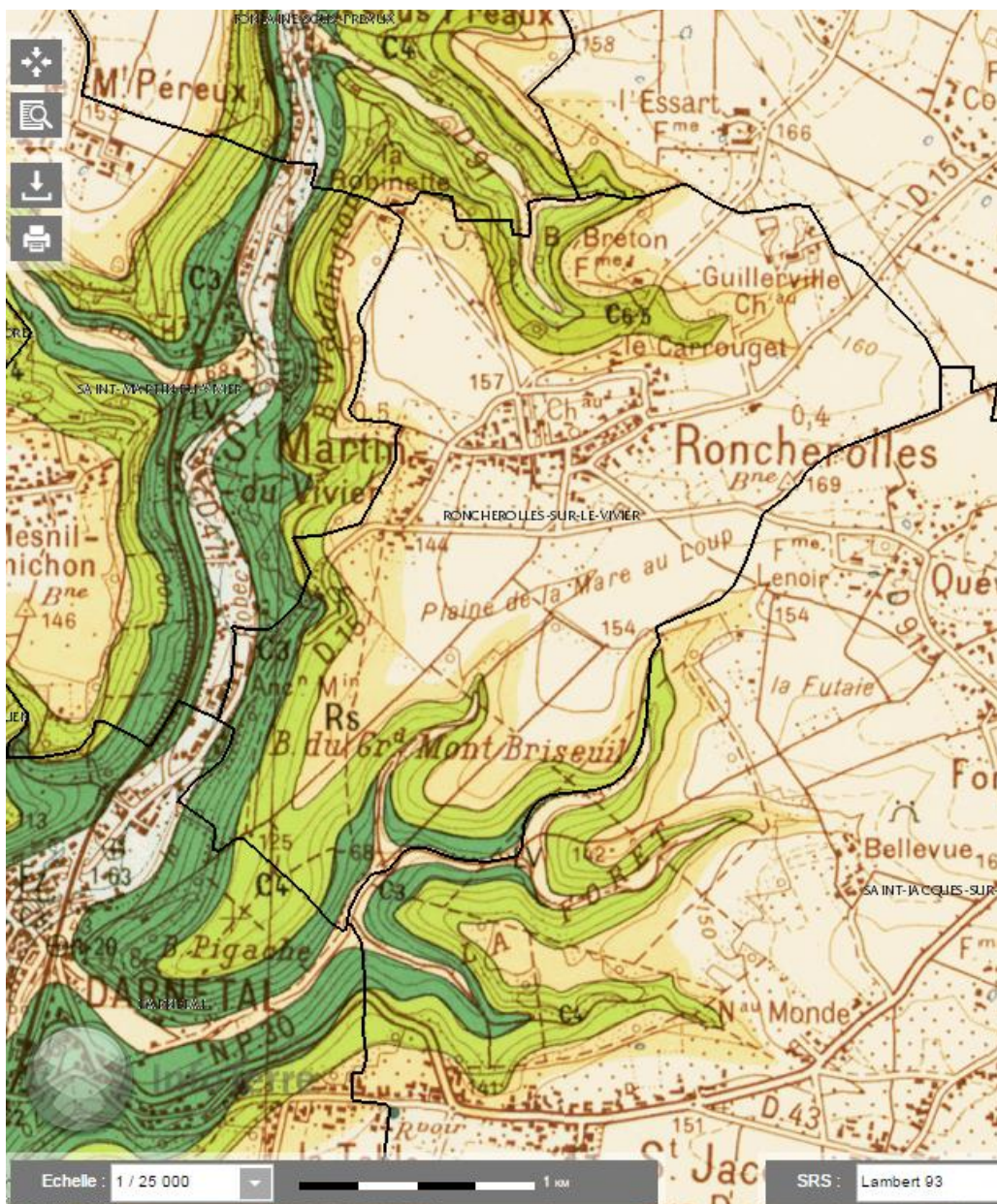


Etude préalable à l'élaboration du zonage d'assainissement eaux usées  
des communes de la MRN

Carte géologique de la commune  
Roncherolles-sur-le-Vivier



Extrait du site [www.infoterre.brgm.fr](http://www.infoterre.brgm.fr)



Etude préalable à l'élaboration du zonage d'assainissement eaux usées  
des communes de la MRN

---

### **1.3. CONTEXTE HYDROGEOLOGIQUE**

**La craie poreuse et fissurée des formations du Secondaire constitue l'aquifère majeur de l'aire d'étude.**

La craie est le siège d'une importante circulation dans les diaclases, localisée sous les vallées, drainées ou non, et qui constitue **un véritable réseau hydrographique souterrain se raccordant avec la nappe des alluvions.**

La nappe est soumise à un régime libre en dehors des vallées. La craie est un milieu à double porosité d'interstices et de fissures. Ces dernières se développent dans les vallons et vallées qui représentent des zones préférentielles pour le captage des eaux souterraines.

L'écoulement principal de la nappe s'effectue selon l'axe des vallées de l'Austreberthe, du Cailly ou de l'Aubette qui drainent la nappe.

### **1.4. MILIEU RECEPTEUR**

---

Le territoire communal est situé majoritairement sur un plateau. Il domine par l'ouest et le sud la vallée du Robec située sur la commune voisine de Saint-Martin-du-Vivier.

L'exutoire naturel est donc le réseau hydrographique dessiné par la vallée du Robec qui se jette dans l'Aubette au sud de la commune de Darnetal.

L'Aubette se jette ensuite dans le Seine sur la commune de Rouen.

Enfin, rappelons que la commune de Roncherolles-sur-le-Vivier transfère ses effluents sur le système d'assainissement qui a pour exutoire la station d'épuration « Emeraude ».

#### **1.4.1. Données générales**

---

Comme dans tous les secteurs crayeux du Nord-Ouest du bassin parisien, les cours d'eau pérennes sont rares. Le principal réseau hydrographique est celui de **la Seine** et de ses affluents, notamment le Robec et l'Aubette pour le secteur concerné. Les affluents de deuxième catégorie sont exceptionnels.

Le réseau hydrographique est complété par une multitude de vallées sèches qui sillonnent les plateaux et leur donnent une morphologie particulière.

Alors que les vallées humides ont une direction générale Nord-Sud sur leur grande longueur, les vallées sèches s'orientent autour de la direction Est-Ouest. Cette orientation générale sur l'ensemble du département a donné une dissymétrie caractéristique des versants : les



Etude préalable à l'élaboration du zonage d'assainissement eaux usées  
des communes de la MRN

---

versants regardant au Nord à pente douce sont recouverts de colluvions et les versants tournés vers le Sud sont abrupts avec des affleurements de craie.

En vallée humide, la morphologie est marquée par des phénomènes liés à l'érosion et la sédimentation fluviale.

#### 1.4.2. L'Aubette

---

L'Aubette prend sa source à Saint-Aubin-Epinay, traverse les communes de Saint-Léger-du-Bourg-Denis, Darnétal et Rouen et longe le Robec pour se jeter dans la Seine à Rouen, en rive droite.

Le linéaire total de l'Aubette est de **7.9 kilomètres**. L'Aubette et le Robec, rivières issues de la nappe de la craie (avec un débit soutenu tout au long de l'année), drainent **un bassin versant de 150 km<sup>2</sup>**.



Au XIX<sup>e</sup> siècle, l'Aubette et le Robec alimentaient une centaine de moulins, filatures, papeteries, imprimeries, etc. On considérait alors que le Robec était un affluent de l'Aubette, ce qui donnait à cette rivière un cours de 14 km.

Sur la commune de Darnétal, il existait un endroit où les deux rivières se trouvaient à 50 mètres l'une de l'autre : un point de passage fut créé, que l'on appelle « le choc », situé rue des Petites-Eaux, ce qui permettait de curer les rivières en envoyant les eaux de l'une vers l'autre et vice-versa.

Le Robec canalisé coule plus haut que l'Aubette, qui coule vraiment au fond de la vallée.

Etude préalable à l'élaboration du zonage d'assainissement eaux usées  
des communes de la MRN

## **1.5. CONTRAINTES ENVIRONNEMENTALES ET HUMAINES**

### **1.5.1. ZNIEFF**

Les ZNIEFF sont des **Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique**. Leur recensement a été initié par le Ministère de l'Environnement en 1982 ; celles-ci sont de **deux types** :

- **Les ZNIEFF DE TYPE I**, caractérisées par leur intérêt biologique remarquable ;
- **Les ZNIEFF DE TYPE II**, grands ensembles naturels riches et peu modifiés aux potentialités biologiques importantes.

L'inventaire de la flore et de la faune de ces zones est une base de connaissances utile pour améliorer la prise en compte de l'espace naturel. Réalisé par des spécialistes et actualisé en permanence, il est disponible dans chaque région à la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement).

**Les propositions de gestion des sites liés aux ZNIEFF**, qui ne sont que des propositions, n'ont **pas de caractère contraignant quant à l'usage des eaux superficielles**.

Les principales caractéristiques des ZNIEFF présentes sur le territoire communal de Bihorel sont résumées dans le Tableau 2, ci-après.

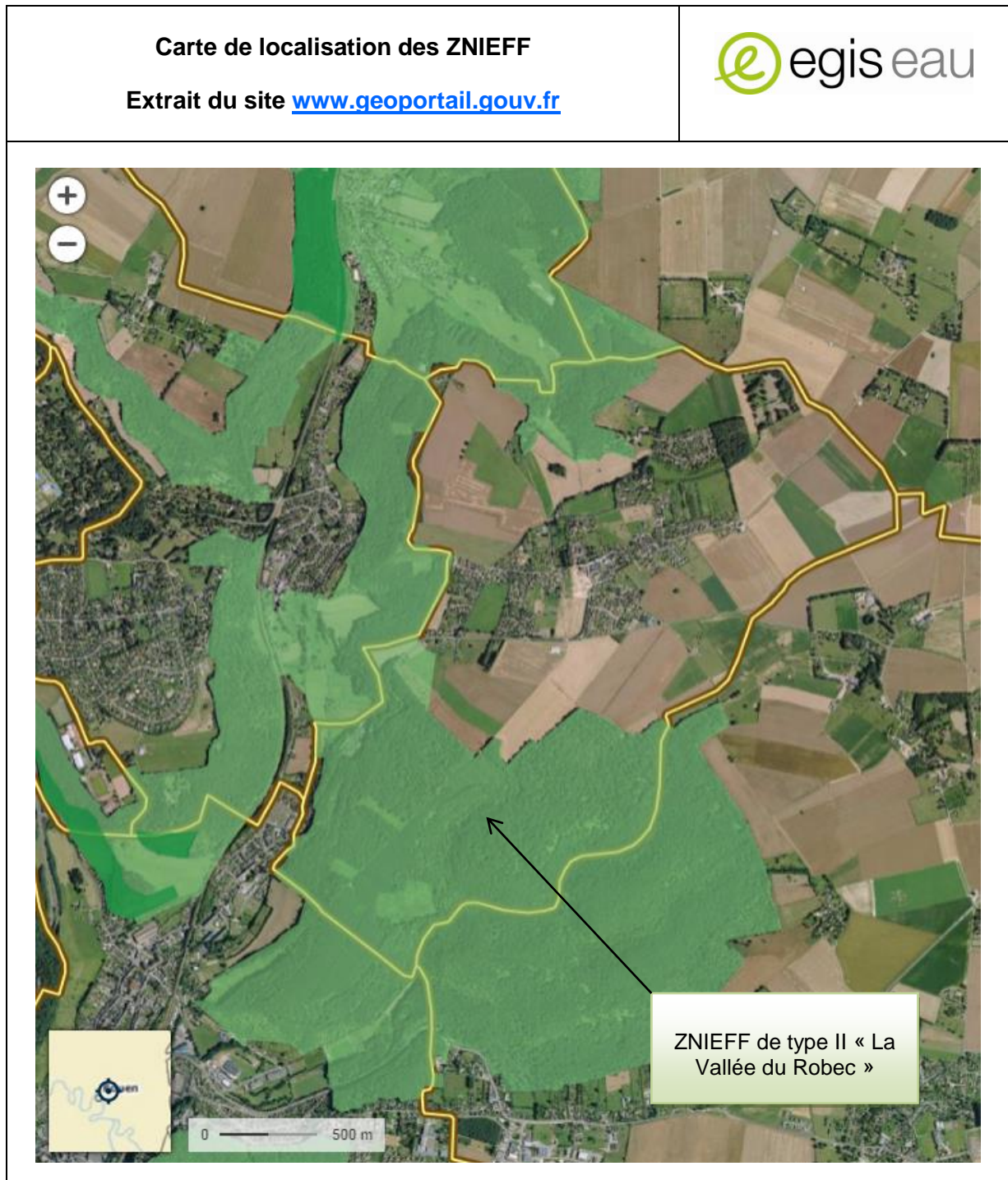
**Tableau 2 : Présentation des ZNIEFF existantes sur le territoire communal de Bihorel**

Nom de la ZNIEFF	N°	Aire	Intérêt de la zone
ZNIEFF de type I			
Sans objet			
ZNIEFF de type II			
La Vallée du Robec	8 508	1 683 ha	<i>Fonction de régulation hydraulique            Ralentissement du ruissellement            Fonctions de protection du milieu physique            Rôle naturel de protection de l'érosion des sols            Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales            Corridor écologique, zone de passage, zone d'échanges</i>



Source données : fiche de l'INPN (Inventaire National du Patrimoine Naturel) disponible sur le site [www.inpn.mnhn.fr](http://www.inpn.mnhn.fr).

L'extension géographique des ZNIEFF de Type 1 et 2 présentes à l'échelle du territoire communal de Roncherolles-sur-le-Vivier est figurée ci-après :

Etude préalable à l'élaboration du zonage d'assainissement eaux usées  
des communes de la MRN



Légende :

-  ZNIEFF type I, première génération
-  ZNIEFF type I, deuxième génération

Etude préalable à l'élaboration du zonage d'assainissement eaux usées  
des communes de la MRN

---

### 1.5.2. Sites Natura 2000

---

Le réseau Natura 2000 est un réseau européen des sites naturels élaboré à partir des directives « Habitats » et « Oiseaux » ; il définit des **Zones de Protection Spéciale** (ZPS : directive Oiseaux) et des **Zones Spéciales de Conservation** (ZSC : directive Habitat).

Dans ces sites, il appartient aux Etats membres de mettre en place des plans de gestion et des mesures de protection appropriées. **Tout projet susceptible de porter atteinte aux habitats et aux espèces pour lesquels ils ont été désignés, doit faire l'objet d'une attention particulière.**

A l'échelle de la commune de Roncherolles-sur-le-Vivier, **on ne recense pas de site Natura 2000.**

Source données portail internet: [www.geoportail.gouv.fr](http://www.geoportail.gouv.fr).

### 1.5.3. Zones d'Importance pour la Conservation des Oiseaux

---

Le territoire communal est **en dehors d'une Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO).**

Source données : portail internet [www.geoportail.gouv.fr](http://www.geoportail.gouv.fr).

### 1.5.4. Parc Naturel Régional

---

Le Parc Naturel Régional (PNR) des **Boucles de la Seine Normande (PNR n°00010, décret du 04/04/2001)** s'étend sur une superficie de 80.370 ha.

**Intérêt de la zone** : le territoire du Parc couvre des milieux naturels diversifiés de grand intérêt :

- L'ensemble des zones humides de haute valeur patrimoniale de la vallée de la Seine (estuaires, tourbières du marais Vernier et d'Heurteauville, marais alluvionnaires) ;
- De grandes forêts comme celles de Brotonne, du Trait, de Maulévrier ;
- Des coteaux calcaires comme à Hénouville et Saint-Samson-la-Roque.

A côté de ces milieux remarquables, il comprend également des milieux ruraux, répartis entre la vallée de la Seine, le Pays de Caux et le Roumois, mais aussi des pôles urbains avec des zones d'activités comme à Yainville, Pont-Audemer, Routot.

Le territoire de la commune de Roncherolles-sur-Vivier **est en dehors du PNR des boucles de la Seine Normande.**

Etude préalable à l'élaboration du zonage d'assainissement eaux usées  
des communes de la MRN

---

Source données : portail internet [www.geoportail.gouv.fr](http://www.geoportail.gouv.fr).

#### **1.5.5. Réserve naturelle**

---

Les réserves naturelles sont constituées des réserves naturelles régionales et nationales.

Le territoire communal se trouve **en dehors de toute Réserve Naturelle (RN)**.

Source données : portail internet [www.geoportail.gouv.fr](http://www.geoportail.gouv.fr).

#### **1.5.6. Arrêté de Protection de Biotope**

---

Le territoire communal **n'est pas concerné par un Arrêté de Protection de Biotope (APB)**.

Source données : portail internet [www.geoportail.gouv.fr](http://www.geoportail.gouv.fr).

#### **1.5.7. Sites inscrits / classés**

---

Les sites et les paysages protégés sont des espaces de valeur patrimoniale d'intérêt national pour lesquels différentes mesures de protection ont été prises. Il s'agit de grands paysages naturels, de sites pittoresques, historiques et d'ensembles urbains ou ruraux de grande qualité architecturale. Il existe deux niveaux de protection : le **classement** et l'**inscription**.

Le **classement** est une **protection rigoureuse** destinée à préserver les sites les plus prestigieux. Un site classé doit être conservé en l'état et les aménagements et constructions ne peuvent y être autorisés qu'à titre exceptionnel, sous réserve d'être convenablement intégrés au site ;

L'**inscription** concerne des sites dont la qualité paysagère justifie que l'**Etat en surveille l'évolution** sans pour autant assortir cette surveillance de contraintes fortes (uniquement obligation de déclarer tous types de travaux).

A l'échelle de la commune de Roncherolles-sur-le-Vivier, **il n'existe pas à ce jour de site inscrit et classé**.

Source données : portail internet [www.carmen.application.developpement-durable.gouv.fr](http://www.carmen.application.developpement-durable.gouv.fr) (site DREAL).



Etude préalable à l'élaboration du zonage d'assainissement eaux usées  
des communes de la MRN

---

### **1.5.8. Risque inondation**

---

Le risque inondation résulte de la combinaison de trois (3) phénomènes :

- Le ruissellement ;
- La submersion ;
- La remontée de nappe phréatique.

Les phénomènes de ruissellement sont observables essentiellement au printemps ou en été (période de plus forte probabilité des orages violents).

Une inondation peut aussi être causée par la submersion plus ou moins rapide d'une zone avec des hauteurs d'eau variables. La submersion est due à une augmentation du débit d'un cours d'eau provoquée par des pluies importantes et durables ou des pluies violentes et courtes.

Enfin, l'inondation peut être causée par une remontée des nappes d'eaux souterraines.

Située dans le bassin versant de l'Aubette et du Robec, la commune de Roncherolles-sur-le-Vivier est **concernée par le risque inondation** lié au ruissellement, au débordement de l'Aubette et aux remontées de nappe phréatique.

***Ce risque est inscrit dans l'annexe de l'arrêté préfectoral n° 2009/285 du Plan de Prévention des Risques.***

Source données : portail internet [www.seine-maritime.gouv.fr](http://www.seine-maritime.gouv.fr).

### **1.5.9. Cavités souterraines**

---

La consultation de l'inventaire des cavités souterraines connues à l'échelle de la zone d'étude a été effectuée à partir de la principale source d'information existante dans le domaine, le portail internet du Ministère de l'Environnement [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr).

Pour information, le site internet susmentionné reprend les informations relatives à tous les types de cavités souterraines existantes, à savoir :

- Caves ;
- Carrières ;
- Naturelles ;

Etude préalable à l'élaboration du zonage d'assainissement eaux usées  
des communes de la MRN

---

- Indéterminée ;
- Galerie ;
- Ouvrage civil ;
- Ouvrage militaire,
- Puits ;
- Souterrain.

En outre, il faut préciser que l'inventaire est actuellement en cours de réalisation par le BRGM sur le département de Seine-Maritime. Les informations présentées ci-dessous sont donc susceptibles d'évoluer.

La consultation de cette source d'information a permis de mettre en évidence la présence de six **(6) cavités souterraines** sur la commune de Roncherolles-sur-le-Vivier.

***Par mesure de sécurité, il est interdit de construire dans un rayon de 60 m autour de ces cavités (et 35 m pour les cailloutières, argilières et exploitations à ciel ouvert) qui constituent par ailleurs des points de vulnérabilité de l'aquifère.***

Etude préalable à l'élaboration du zonage d'assainissement eaux usées  
des communes de la MRN

---

## **2. CONTEXTE DEMOGRAPHIQUE ET URBANISTIQUE**

---

### **2.1. ALIMENTATION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE**

---

#### **2.1.1. Alimentation en eau potable de l'aire d'étude**

---

L'alimentation en eau potable de la commune de **Roncherolles-sur-le-Vivier** est assurée par la MRN.

La production et l'alimentation en eau potable sont assurées en régie directe.

#### **2.1.2. Consommations à l'échelle communale**

---

Il n'existe pas de gros consommateurs actuellement non desservis par l'assainissement collectif sur la commune.

#### **2.1.3. Captages d'eau potable et périmètres de protection**

---

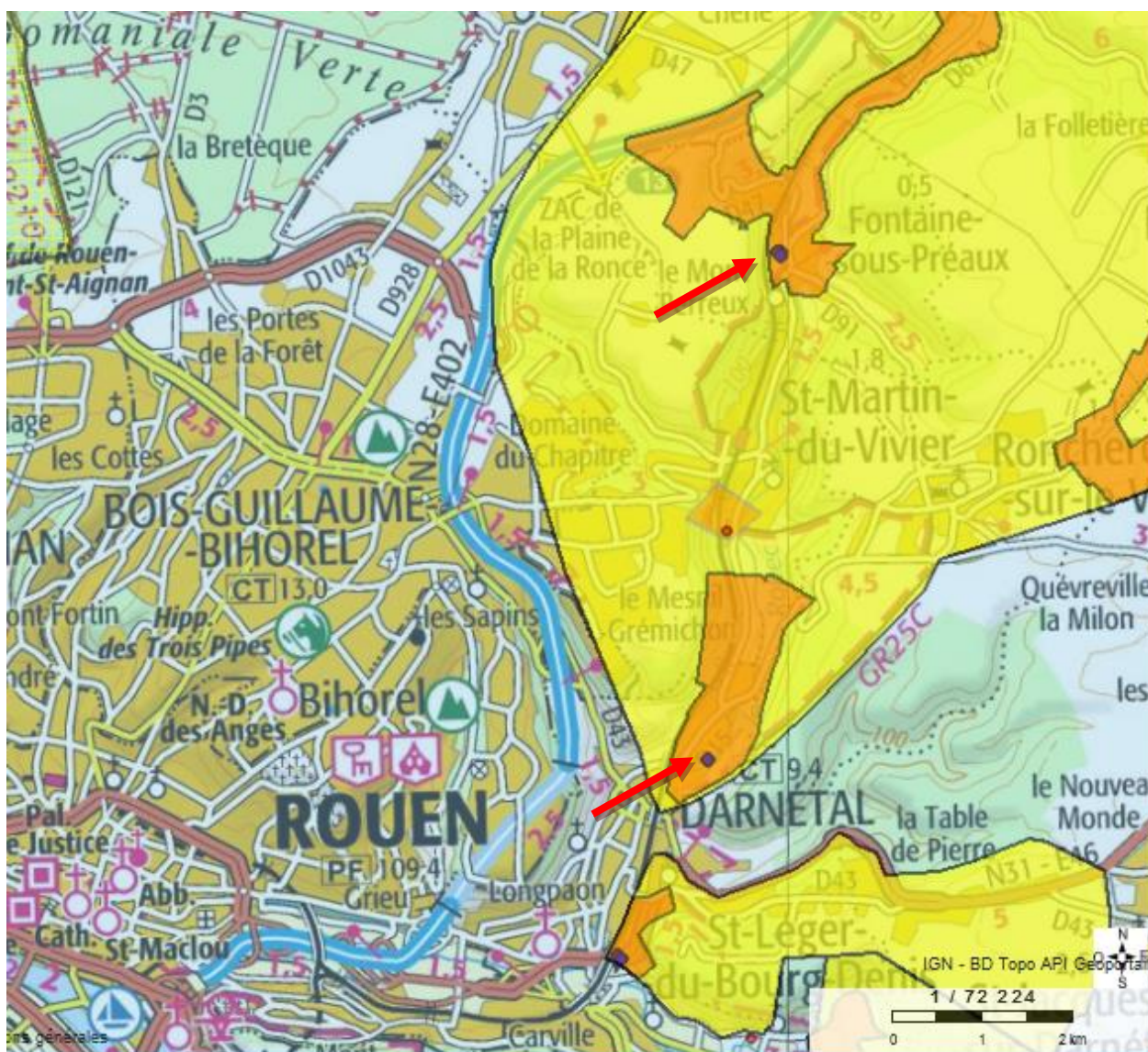
Le territoire communal est concerné par le périmètre de protection éloigné des captages suivants :

- Code BSS 01001D0065 situé à Darnétal ;
- Code BSS 01001B0153 situé à Fontaine-sous-Préaux ;
- Code BSS 01001B0154 situé à Fontaine-sous-Préaux ;
- Code BSS 01001B0155 situé à Fontaine-sous-Préaux.

Etude préalable à l'élaboration du zonage d'assainissement eaux usées  
des communes de la MRN

La localisation de ce captage et des périmètres de protection associés peut être visualisée sur la figure ci-après :

**Figure 1 : Captages d'eau potable et périmètres de protection associés**



*En mauve : captages en service*

*En orange : périmètres de protection rapprochés*

*En jaune : périmètres de protection éloignés*

Etude préalable à l'élaboration du zonage d'assainissement eaux usées  
des communes de la MRN

## 2.2. DEMOGRAPHIE DE L'AIRE D'ETUDE

### 2.2.1. Données

Les principales données des recensements menés par l'INSEE depuis 1982 sont présentées dans le Tableau 3, ci-dessous.

**Tableau 3 : Données démographiques (Source : INSEE)**

Commune	Population en 1990	Population en 1999	Population en 2010	Population en 2015	Variation annuelle moyenne de la population (1990 - 2015)		
					1990 - 1999	1999 - 2010	2010 - 2015
Roncherolles	1 069	1 092	1 091	1 061	0.20%	0.00%	-0.60%

### 2.2.2. Précisions sur les données présentées

Avant de commenter dans le détail les chiffres présentés ci-dessus, quelques précisions s'avèrent indispensables.

En premier lieu, il faut préciser que les chiffres de la population sont extraits du site internet de l'INSEE.

Ensuite, il faut préciser que **les pourcentages relatifs à l'évolution de population de la commune** sont des **valeurs annuelles moyennes**. Ces valeurs, contrairement à des valeurs en pourcentage portant sur une période complète, permettent une comparaison de période à période.

### 2.2.3. Commentaires

A l'échelle de la période considérée (1990-2015, 25 ans), la population a diminué de 6 habitants, ce qui représente une baisse de population inférieure à 1 %, très peu significative.

Note de calcul :  $-8 / 1\,061 = -0,75\%$ .

On observe cependant des tendances démographiques selon les périodes. Après une hausse continue de la population sur la période 1990-2010, on observe une baisse de la population sur la période 2010-2015 avec une variation annuelle moyenne de -0,6 %.



Etude préalable à l'élaboration du zonage d'assainissement eaux usées  
des communes de la MRN

---

**Cette baisse de population plaide pour le raccordement supplémentaire d'usagers sur la collecte eaux usées**

**Il faut préciser que l'évolution du solde migratoire et, parallèlement, les perspectives d'urbanisation propres à la commune de Roncherolles-sur-le-Vivier, seront prises en considération au cas par cas dans le cadre du volet technico-financier de la présente étude (phase 2).**

### **2.3. PARC DE LOGEMENTS DE L'AIRE D'ETUDE**

---

Le Tableau 4, ci-dessous, recense le nombre de logements, la part des résidences principales ainsi que le taux d'occupation relatif à la commune de Roncherolles-sur-le-Vivier :

**Tableau 4 : Parc de logements et taux d'occupation (Source : INSEE)**

Commune	Année de référence	Nombre total de logements	Nombre de résidences principales	Nombre de résidences secondaires / occasionnels	Nombre de logements vacants	Taux d'occupation par habitation principale
Roncherolles	<b>2015</b>	445	424	3	18	2.50

Sur la base des données INSEE, le nombre total de logements est de 445 en 2015.

Le parc de logements communal est **très majoritairement** composé de **résidences principales (95,3%)**.

Enfin, le taux d'occupation par habitation principale (**2.50 habitants / logement**) se situe dans la moyenne des valeurs généralement observées en Haute-Normandie, en général comprises entre 2.3 et 2.8 habitants / logement.

### **2.4. DOCUMENT D'URBANISME ET PERSPECTIVES D'URBANISATION**

---

La commune dispose d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui est passé en enquête publique du 5 septembre au 6 octobre 2016.

**L'étude de zonage devra être annexée au PLU lorsque celle-ci aura été approuvée après enquête publique.**

Source données : portail internet [www.mairie-roncherollesvivier.fr](http://www.mairie-roncherollesvivier.fr) (site Mairie).

Etude préalable à l'élaboration du zonage d'assainissement eaux usées  
des communes de la MRN

---

**2.5. REJETS NON DOMESTIQUES**

---

Il n'existe pas de rejets non domestiques pour les logements et établissements en assainissement non collectif sur la commune de Roncherolles-sur-le-Vivier.

Etude préalable à l'élaboration du zonage d'assainissement eaux usées  
des communes de la MRN

### 3. PHASE 1 : ETUDE DE L'EXISTANT

Les investigations menées sur le terrain pour la partie phase 1 de l'étude nous ont permis de dresser un premier **état des lieux** sur la commune de Roncherolles-sur-le-Vivier.

Ce premier bilan décrit l'ensemble des contraintes liées à la **densité d'habitat** et au **milieu physique** pour apprécier la faisabilité des différents projets d'assainissement.

Il convient donc de résumer ces données qui conditionnent l'orientation de l'étude technico-financière (phase 2).

#### 3.1. ETUDE DE L'HABITAT

##### 3.1.1. Répartition des logements et établissements par secteur

La répartition géographique des logements et établissements en assainissement non collectif figure dans le Tableau 5, ci-dessous.

**Tableau 5 : Répartition des logements et établissements  
par secteur géographique**

Secteur			Nombre d'habitations
Identifiant	Adresse	Situation sur la commune	
1	Chemin du Vieux-Moulin	Sud-ouest	2
2	Vieux-Moulin	Sud-ouest	2
3	Route de la Fontaine-sous-Préau (D91)	Nord-ouest	4
4	Route de Darnetal (D15)	Sortie ouest du bourg	1
5	la Robinette	Nord-ouest	1
6	Château Guillerville	Nord-est	1
7	la Bergerie du Vivier	Sud du bourg	1
Total			12

Etude préalable à l'élaboration du zonage d'assainissement eaux usées  
des communes de la MRN

---

La commune de Roncherolles-sur-Vivier compte donc **12 logements** actuellement non desservis par le réseau d'assainissement collectif communal, répartis sur 7 secteurs distincts.

**Remarque importante** : Il est à noter que chaque logement et établissement identifié sur le terrain peut être repéré sur la carte diagnostic (dénommée « carte des contraintes parcellaires de l'habitat et carte pédologique »), jointe au présent rapport.

### **3.2. EXAMEN DES CONTRAINTES D'HABITAT**

#### **3.2.1. Rappel méthodologique**

---

En préambule de la présentation des résultats relatifs à l'étude de l'habitat, il nous semble intéressant de présenter sommairement la méthodologie de cet aspect particulier de l'étude menée sur le terrain et qui a pour vocation principale la définition des contraintes pour la mise en place de l'assainissement non collectif applicable à chaque propriété.

En effet, pour mieux appréhender – de manière générale – la **structure de l'habitat**, nous procédons à l'**examen visuel de chaque habitation depuis le domaine public**. Cette investigation permet également d'apprécier le degré de difficulté des interventions sur les parcelles privées.

Ce degré, nommé « coefficient Spécifique de Difficulté » (C.S.D.) prend en considération les contraintes suivantes :

- La **surface disponible** pour la réalisation de la filière de traitement ;
- L'accessibilité des parcelles pour la réalisation des travaux et le passage des engins ;
- L'aménagement des terrains (aménagement paysager ou bâti divers) ;
- La pente.

Rappelons qu'**une surface réellement disponible d'au moins de 200 m<sup>2</sup>** et d'un seul tenant est généralement requise pour l'installation des filières de traitement classiques, en respectant les distances d'éloignement suivantes :

- 5 m de la maison ;
- 3 m des limites de propriété ;
- 3 m des arbres ;
- 35 m des puits.

Etude préalable à l'élaboration du zonage d'assainissement eaux usées  
des communes de la MRN

---

**Le critère d'aménagement** concerne aussi bien les **aménagements végétaux** (arbres ou arbustes) qui nécessitent l'éloignement du système d'épandage que les **surfaces imperméabilisées** (dalles bétonnées, allées bitumées, escaliers, parcelles en terrasse, etc.) qui interfèrent sur les travaux à réaliser.

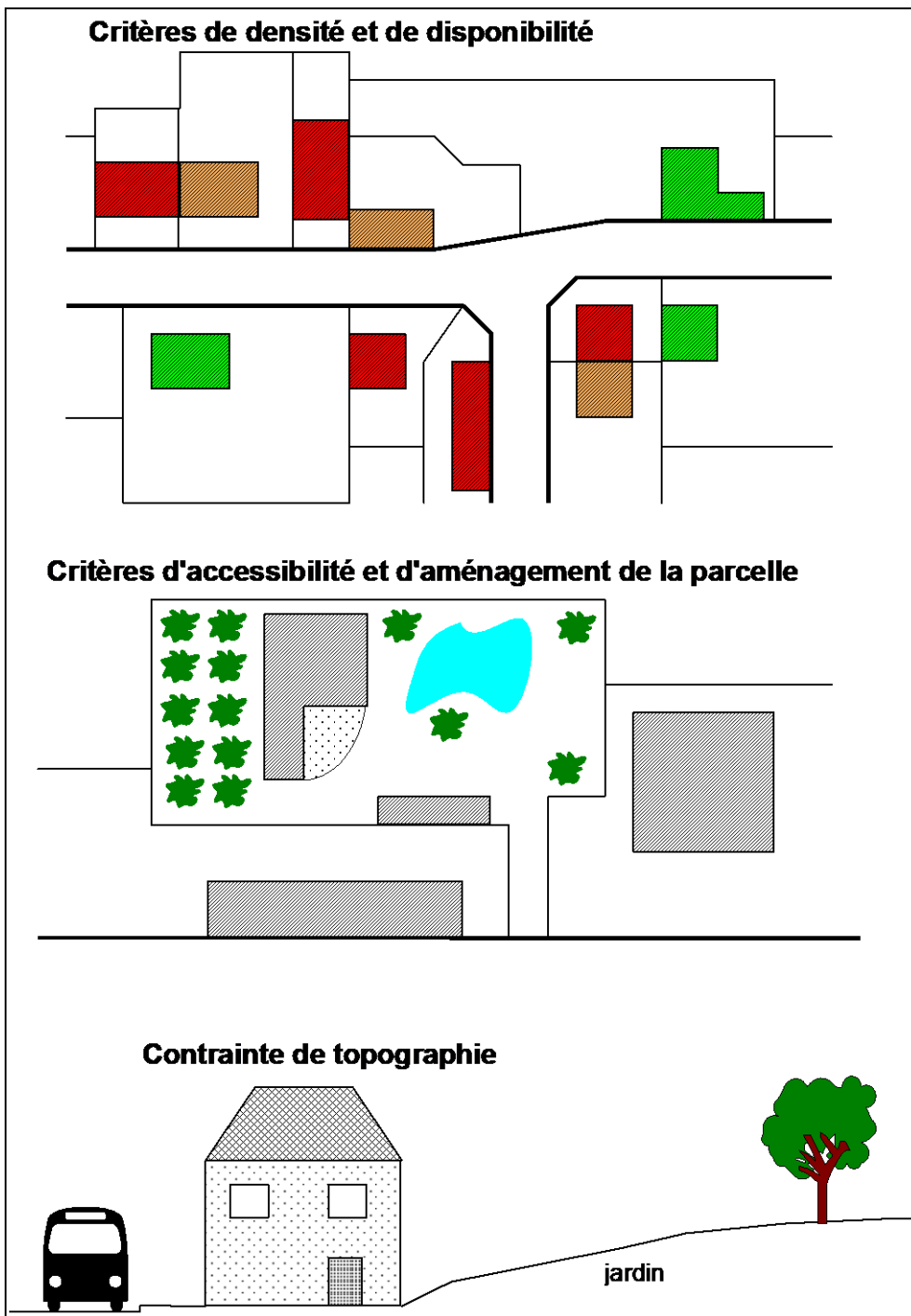
**Ces différentes contraintes peuvent ajouter des plus-values quelquefois importantes au prix moyen des travaux entrepris sur le domaine privé.**

Ces critères permettent de définir approximativement la majoration des coûts d'installation des filières de traitement à mettre en place, afin de permettre à la Collectivité d'évaluer globalement le coût des différentes solutions d'assainissement, préalablement à toute prise de décision.



Etude préalable à l'élaboration du zonage d'assainissement eaux usées  
des communes de la MRN

Figure 2 : Illustrations des principales contraintes d'habitat



Etude préalable à l'élaboration du zonage d'assainissement eaux usées  
des communes de la MRN

Dans le cadre de cette étude, il faut rappeler que **quatre paramètres principaux** ont été pris en considération **dans le cadre de l'examen visuel de l'habitat** :

- Le 1<sup>er</sup> paramètre est la **taille de la parcelle**, à laquelle nous avons affecté pour toute unité un facteur allant de 0 à 2, 0 correspondant à l'absence de contrainte, 1 illustrant une contrainte moyenne et 2 étant affecté aux habitations ayant des parcelles insuffisantes pour la pratique de l'assainissement non collectif ;
- Le 2<sup>nd</sup> paramètre est le **critère d'aménagement** ; celui-ci prend en compte la répartition, la densité et le type d'aménagement identifié ;
- Les 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> paramètres sont, respectivement **l'accessibilité** et **la pente** ; concernant la pente, il convient de préciser que celle-ci peut constituer une contrainte pour les propriétés où le dispositif devra être mis en place perpendiculairement à la pente ; cette contrainte, modérée, engendrera un surcoût raisonnable au niveau de la phase travaux ; dans d'autres cas, la pente – défavorable – obligera le particulier à mettre en place un petit poste de refoulement. Dans le cadre de cette étude, les deux cas de figure seront traités distinctement, notamment au niveau des coûts d'investissement.

Plus concrètement, les contraintes identifiées lors de l'examen visuel de l'habitat, permettent d'obtenir un coefficient allant de 0 à 5, sachant que plus le coefficient sera élevé plus le surcoût sera conséquent au niveau de l'investissement global de l'installation. Le Tableau 6, ci-dessous, présente les différents niveaux de contrainte pouvant être affectés à chaque unité identifiée lors de l'étude de l'habitat, et leur traduction graphique (couleur sur la carte diagnostic, jointe au présent rapport).

**Tableau 6 : Niveau de contrainte des habitations**

Coefficient de l'habitation	Niveau de contrainte	Couleur affectée <sup>(1)</sup>
Coefficient 0	Absence de contrainte	Vert
Coefficients 1 et 2	Contrainte mineure à modérée	Jaune
Coefficient 3	Contrainte moyenne à assez forte	Orange
Coefficient 4	Contrainte forte à très forte	Rouge
Coefficient 5	Contrainte maximale (réhabilitation de l'installation impossible)	Violet

(1) sur la carte diagnostic, jointe au présent rapport.

**Les propriétés affectées de coefficients allant de 0 à 2 peuvent mettre en place tout type de système de traitement** en respectant les distances réglementaires en vigueur, et sous réserve – bien sûr que le traitement soit adapté à la nature du terrain en place et que celui-ci soit correctement dimensionné au regard notamment du nombre de pièces principales de l'habitation.

Etude préalable à l'élaboration du zonage d'assainissement eaux usées  
des communes de la MRN

---

**Le coefficient 3** traduit généralement une **surface parcellaire assez réduite** avec, le plus souvent des **contraintes d'aménagement**. La surface ne permettra pas la mise en place d'un système de traitement de type tranchées d'infiltration, ou bien cette filière – si elle est mise en place – ne pourra respecter les distances réglementaires. Dans ce cas, il pourra être conseillé au particulier de se tourner vers une filière de type lit filtrant à flux vertical non drainé (emprise au sol moindre que des tranchées d'infiltration), par exemple, si la nature du sol le permet bien sûr.

**Le coefficient 4** traduit **l'impossibilité de mettre en place une filière de traitement « classique »**. Dans ce cas, le particulier devra se tourner vers une filière de type microstation d'épuration avec rejet des effluents traités vers un exutoire à créer sur la parcelle.

**Le coefficient 5** caractérise **les parcelles de très petite taille** qui permettent, dans la plupart des cas, de mettre en place une microstation d'épuration mais **où la création d'un exutoire se révèle impossible**. Pour ces habitations il peut y avoir la possibilité de renvoyer les effluents traités vers un exutoire existant en domaine public, si celui-ci existe (réseau d'eaux pluviales par exemple).

Etude préalable à l'élaboration du zonage d'assainissement eaux usées  
des communes de la MRN

### 3.2.2. Résultats de l'étude de terrain

La répartition des logements et établissements de la commune de Roncherolles-sur-le-Vivier en fonction des contraintes parcellaires (coefficient de 0 [favorable] à 5 [défavorable]), est donnée par les tableaux ci-après en valeurs absolues et valeurs relatives :

**Tableau 6 : Répartition des logements et établissements  
en fonction des contraintes parcellaires (coefficient de 0 à 5)  
- Valeurs absolues -**

Secteur / hameau	Nombre de logements et établissements	Coefficient					
		0	1	2	3	4	5
Chemin du Vieux Moulin	2	2	-	-	-	-	-
Vieux Moulin	2	1	1	-	-	-	-
Route de Darnetal (D15)	1	1	-	-	-	-	-
Route de la Fontaine-sous- Préaux (D91)	4	4	-	-	-	-	-
la Robinette	1	1	-	-	-	-	-
Château de Guillerville	1	1	-	-	-	-	-
la Bergerie du Vivier	1	1	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>12</b>	<b>11</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Etude préalable à l'élaboration du zonage d'assainissement eaux usées  
des communes de la MRN

**Tableau 7 : Répartition des logements et établissements  
en fonction des contraintes parcellaires (coefficient de 0 à 5)  
- Valeurs relatives -**

Secteur / hameau	Nombre de logements et établissements	Coefficient					
		0	1	2	3	4	5
Chemin du Vieux Moulin	17%	17%	-	-	-	-	-
Vieux Moulin	17%	8%	8%	-	-	-	-
Route de Darnetal (D15)	8%	8%	-	-	-	-	-
Route de la Fontaine-sous- Préaux (D91)	33%	33%	-	-	-	-	-
la Robinette	8%	8%	-	-	-	-	-
Château de Guillerville	8%	8%	-	-	-	-	-
la Bergerie du Vivier	8%	8%	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>92%</b>	<b>8%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>

Les tableaux précédents mettent en évidence les éléments suivants :

- Tout d'abord, il ressort que près de 92% des propriétés n'ont aucune contrainte pour la mise en place d'un assainissement non collectif ;
- Une (1) unité située au Vieux-Moulin 1 un CSD de 1 (contrainte mineure à faible).

Il faut préciser que le niveau de contrainte pour la mise en place d'un assainissement non collectif peut être consulté sur la carte diagnostic (jointe au présent rapport), par le biais d'une codification couleur adaptée.

**Globalement le niveau de contrainte (pour la réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectifs) est faible à l'échelle du territoire communal pour l'habitat actuellement non desservi par le réseau d'assainissement collectif.**

Etude préalable à l'élaboration du zonage d'assainissement eaux usées  
des communes de la MRN

---

### **3.3. ETUDE PEDOLOGIQUE**

L'étude pédologique est basée sur la réalisation de sondages à la tarière à main et l'observation de coupes naturelles.

Les études pédologiques menées dans le cadre des études de zonage initiales et complétées au cas par cas par EGIS Eau, ont permis de définir, **à l'échelle des neufs (9) communes étudiées** dans le cadre de la présente étude, **sept (7) unités pédologiques** se différenciant tant par leur situation dans le paysage que par leurs caractéristiques physiques (texture, couleur, teneur en éléments grossiers, hydromorphie, profondeur d'apparition d'un substrat argileux, etc.). Ces unités sont les suivantes :

Etude préalable à l'élaboration du zonage d'assainissement eaux usées  
des communes de la MRN

**Tableau 7 : Unités de sol identifiées  
à l'échelle des 8 communes étudiées**

Unité(s) de sol identifiée(s)	Aptitude des sols à l'assainissement non collectif	Filière de traitement adaptée
<b>U1</b> : sols limoneux bruns sur limons faiblement argileux en profondeur	Très bonne à Bonne	Tranchées d'épandage à faible profondeur
<b>U2</b> : sols limoneux peu épais sur limons argileux	Bonne	Tranchées d'épandage à faible profondeur et surdimensionnées
<b>U3</b> : sols limono-argileux à argilo-limoneux, hydromorphie variable	Mauvaise à très mauvaise	Filtre à sable vertical drainé
<b>U4</b> : sols limoneux peu profonds sur craie	Bonne	Filtre à sable vertical non drainé
<b>U5</b> : sols alluviaux argileux à argilo-limoneux, hydromorphes	Très mauvaise <i>(nappe à très faible profondeur une partie de l'année)</i>	Tertre d'infiltration
<b>U6</b> : sables limoneux moyennement épais sur sables (graves et/ou silex)	Bonne	Lit d'épandage
<b>U7</b> : sables limoneux peu/très peu épais sur sables (graves et/ou silex)	Bonne	Lit d'épandage

A l'échelle de la commune de Roncherolles-sur-le-Vivier, **quatre (4) unités de sol** ont été identifiées sur la base du tableau présenté ci-dessus.

Il s'agit des unités **U1, U2, U4 et U5**.



Etude préalable à l'élaboration du zonage d'assainissement eaux usées  
des communes de la MRN

Le Tableau 10 ci-après, synthétise les résultats de la campagne de sondages pédologiques en donnant, en pourcentages, l'aptitude des sols à l'assainissement non collectif et les unités de traitement correspondantes.

**Tableau 10: Aptitude des sols à l'assainissement non collectif  
et filières de traitement adaptés**

	<b>Filière de traitement adaptée</b>	<b>TOTAL</b>
<b>FAVORABLE</b>	Tranchées d'épandage à faible profondeur	8%
<b>ASSEZ FAVORABLE</b>	Tranchées d'épandage à faible profondeur surdimensionnées Filtre à sable vertical non drainé Lit d'épandage	75%
<b>PEU FAVORABLE</b>	Filtre à sable vertical drainé	0%
<b>DEFAVORABLE</b>	Terte d'infiltration	17%
<b>TRAITEMENT PAR LE SOL IMPOSSIBLE</b>	Filière compacte	0%
<b>TOTAL</b>	-	100%

Sur la base du nombre d'habitations concernées par chaque unité de sol, l'aptitude des sols à l'assainissement non collectif pour les habitations non desservies par le réseau d'assainissement collectif est donc :

- Favorable pour 8 % des habitations ;
- Assez favorable pour 75 % des habitations ;
- Défavorable pour 17 % des habitations.

A ces chiffres, il faut ajouter la part des propriétés ayant des contraintes parcellaires mineures à modérées pour l'assainissement non collectif (8 %, soit 1 habitation).

Etude préalable à l'élaboration du zonage d'assainissement eaux usées  
des communes de la MRN

### **3.4. ETUDE DE L'ASSAINISSEMENT EXISTANT**

#### **3.4.1. Assainissement collectif existant**

Le système d'assainissement de la commune de Roncherolles-sur-le-Vivier fait partie du système d'assainissement « Emeraude » dont le système de traitement est la STEP du Petit Quevilly dite aussi STEP « Emeraude ».

La STEP « Emeraude » a une capacité de 550 000 EH. Des travaux sont actuellement en cours pour porter sa capacité de traitement à 700 000 EH.

#### **3.4.2. Assainissement non collectif existant**

Sur le territoire de la commune de Roncherolles-sur-le-Vivier, il a été réalisé 10 contrôles sur les dispositifs d'ANC (extrait rapport d'activité ANC 2006).

Les enseignements des 10 contrôles sont les suivants :

Qualification de l'installation	Nombre
Fosse étanche	0
Ne respecte pas la réglementation et risque sanitaire	3
Ne respecte pas la réglementation et présente un risque environnemental	2
Ne respecte pas la réglementation mais semble fonctionnel sans nuisances	3
Semble respecter la réglementation (1982-1996)	2
Respecte la réglementation	0
Contrôle non réalisé	0
<b>TOTAL</b>	<b>10</b>

Huit (8) habitations ne respectent pas la réglementation (80 % du parc d'ANC contrôlés).

Etude préalable à l'élaboration du zonage d'assainissement eaux usées  
des communes de la MRN

---

## 4. PHASE 2 : ÉTUDE TECHNIQUE ET FINANCIERE

---

### 4.1. PREAMBULE

---

L'analyse qui suit permet d'apprécier pour les différents secteurs étudiés les contraintes techniques et financières. Cette analyse nous permettra, dans un second temps, de définir différentes hypothèses d'assainissement à partir des solutions les plus intéressantes, tant financièrement que techniquement, au regard du contexte communal et communautaire.

Cette étude prend en considération les logements et établissements communaux, à ce jour en assainissement non collectif (soit 12), avec la prise en compte des perspectives d'urbanisation communales ; ces perspectives seront intégrées – au cas par cas – dans l'élaboration des différentes hypothèses d'assainissement collectif étudiées ci-après.

L'objectif de ce chapitre est d'**écarter les solutions qui se révèlent économiquement trop onéreuses**. On considère que le mode d'assainissement est viable lorsque les coûts d'investissement par logement sont proches des prix de référence pris en compte dans le cadre de l'attribution des subventions par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et le Conseil Général de Seine-Maritime.

Cette analyse nous **permettra de définir les combinaisons les plus opportunes en termes d'assainissement**, à l'échelle du territoire communal de Roncherolles-sur-le-Vivier.

Remarque importante :

*En l'absence d'une étude diagnostic réalisée à l'échelle de la parcelle (non prévue au stade du zonage d'assainissement), nous considérons que l'ensemble des filières de prétraitement et de traitement est à réhabiliter.*

*Aussi, il est à signaler que les coûts d'investissement relatifs à la réhabilitation des dispositifs d'assainissement individuel sont **maximisés** et que **des études parcellaires réalisées au cas par cas** devront préciser les aménagements nécessaires à la mise en conformité des installations.*

L'analyse de l'habitat menée sur le terrain a permis de dénombrer **douze (12) logements et établissements en assainissement non collectif**. Ceux-ci sont repérables sur la carte diagnostic, jointe au présent rapport.

Etude préalable à l'élaboration du zonage d'assainissement eaux usées  
des communes de la MRN

---

## 4.2. ETUDE DE COÛTS

---

### 4.2.1. Définition de la notion de secteur et de solution d'assainissement

---

**Le secteur** est une aire géographique sur laquelle est envisagée une étude technique et financière comparative entre assainissement non collectif et assainissement collectif. Par exemple, pour un secteur défini à l'avance, nous pourrions étudier la solution non collectif maximum (solution 1), une solution « assainissement collectif restreint » (solution 2) et une solution « assainissement collectif étendu ou maximum » (solution 3).

**Pour chaque solution** nous donnerons les coûts pour la partie assainissement non collectif, les coûts pour la partie assainissement collectif et la somme des deux.

**Le terme d'écarts** est généralement appliqué aux hameaux de petite taille et de faible densité ou à des habitations isolées. Pour ces logements, il n'est généralement chiffré que le coût de réhabilitation de l'assainissement non collectif.

### 4.2.2. Application au secteur d'étude

---

Dans le cadre de la commune de Roncherolles-sur-le-Vivier, plusieurs secteurs (et plusieurs solutions pour chacun) ont été étudiées. Ces études techniques et financières, qui concernent des unités\* situées sur l'ensemble du territoire communal, sont détaillées plus avant dans ce rapport (\* : le terme d'unité regroupe à la fois habitations et établissements publics et/ou privés).

Pour l'ensemble des secteurs étudiés et au regard de l'analyse des contraintes liées à l'habitat et au milieu physique, différentes solutions d'assainissement seront proposées pour chaque secteur :

- La 1ère solution, étudiée dans tous les cas de figure, envisagera le maintien en **assainissement non collectif** des unités du secteur étudié avec la réhabilitation totale des filières d'assainissement existantes ;
- **Les solutions suivantes** envisageront la **mise en place d'un système d'assainissement collectif** pour le secteur étudié ; dans cette logique, chaque hypothèse de travail (collectif restreint, étendu ou maximum, station in situ, transfert vers une autre zone de collecte) fera l'objet d'une solution distincte.

Etude préalable à l'élaboration du zonage d'assainissement eaux usées  
des communes de la MRN

---

**Pour chaque secteur étudié, trois (3) tableaux seront présentés :**

- Le 1<sup>er</sup> réalise une synthèse des caractéristiques locales du secteur étudié (nombre d'unités, aptitude des sols, contraintes) ;
- Le 2<sup>ème</sup> présente les principales caractéristiques techniques du projet d'assainissement collectif (longueur et type de réseau, éventuels postes et réseau de refoulement, capacité de la station, exutoire) ou non collectif (ouvrages de prétraitement et de traitement à mettre en place) ;
- Le 3<sup>ème</sup> présente les coûts d'investissement et d'exploitation et les avantages ou les inconvénients relatifs à l'assainissement collectif / non collectif.

Etude préalable à l'élaboration du zonage d'assainissement eaux usées  
des communes de la MRN

---

### 4.2.3. Secteur 1 : chemin du Vieux-Moulin (2 unités)

---

Cette étude de coûts par secteur compare **2 solutions différentes** :

- **Solution 1** : réhabilitation des installations d'assainissement non collectif des 2 unités de ce secteur ;
- **Solution 2** : collectif maximum, renvoi par réseau gravitaire des effluents vers le réseau existant.

Pour rappel, l'examen des contraintes d'habitat n'a pas mis en évidence de contrainte parcellaire significative à l'échelle du secteur étudié.

Par ailleurs, l'étude pédologique menée dans le cadre de l'étude initiale avait mis en évidence une aptitude des sols défavorable à l'assainissement non collectif à l'échelle du secteur étudié.

L'analyse des caractéristiques locales du secteur étudié est synthétisée dans le Tableau 8, ci-dessous.

**Tableau 8 : Synthèse des caractéristiques locales – Collectif / Non Collectif –**

Solution	Nombre de logements	Nombre d'EH *	Nombre d'EB **	Aptitude des sols à l'ANC	Contraintes de l'habitat	Observations
<b>1</b>	2	5,0	2	Défavorable	Faibles	Solution tout ANC
<b>2</b>	2	5,0	2			Solution tout AC

\* EH : équivalent-habitant    \*\* EB : équivalent-branchement

Etude préalable à l'élaboration du zonage d'assainissement eaux usées  
des communes de la MRN

La comparaison technique des deux solutions d'assainissement étudiées pour les 2 unités du secteur du chemin du Vieux-Moulin est présentée dans le Tableau 9, ci-dessous.

**Tableau 9 : Comparaison des deux solutions d'assainissement étudiées – Collectif / Non Collectif –**

Mode d'assainissement	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	ASSAINISSEMENT COLLECTIF
<b>Solution 1 (non collectif maximum, 2 unités)</b>		
Descriptif	<u>Ouvrage(s) de prétraitement :</u>	
	- Fosses toutes eaux (3 m <sup>3</sup> ) : 2 unités	
	<u>Ouvrage(s) de traitement :</u>	
	- Terre d'infiltration : 2 unités	
<b>Solution 2 (collectif maximum, 2 unités)</b>		
Descriptif	<u>Création de réseau :</u>	
	- Boîtes de branchement : 2	
	- Réseau gravitaire : 200 ml	
	- Poste de relèvement : 1	
	- Réseau de refoulement : 0 ml	
	<u>Site de traitement :</u>	
	- Station d'épuration " Emeraude "	



Etude préalable à l'élaboration du zonage d'assainissement eaux usées  
des communes de la MRN

La comparaison de coûts d'investissement et de fonctionnement pour les 2 solutions étudiées est présentée dans le tableau ci-dessous :

**Tableau 10 : Synthèse des coûts d'investissement et d'exploitation – Collectif / Non Collectif pour les 2 habitations du secteur du chemin du Vieux-Moulin**

	SOLUTION 1	SOLUTION 2
	(Non collectif maximum)	(Collectif maximum avec refoulement vers le réseau gravitaire existant)
Unités en collectif	0	2 (2 EB)
Unités en non collectif	2 (2 EB)	0
<b>Coûts d'investissement</b>		
<b>Non collectif :</b>	<b>21 390 €</b>	<b>0 €</b>
<b>Collectif :</b>		
Collecte :	-	30 940 €
Poste refoulement :		34 510 €
Transfert :	-	0 €
Traitement :	-	0 €
<b>Sous total collectif :</b>	<b>0 €</b>	<b>65 450 €</b>
Raccordement en domaine privé :	-	<b>5 000 €</b>
Coût total	<b>21 390 €</b>	<b>65 450 (1)</b>
Coût par équivalent-branchement	<b>10 700 €</b>	<b>32 730 €</b>
<b>Coûts d'exploitation</b>		
Coût total :	370 €	1 510 (2)
Coût/EB :	<b>185 €</b>	<b>753 €</b>
<b>Avantages / Inconvénients</b>		
Longueur moyenne de réseau gravitaire par branchement	<i>Sans objet</i>	<i>Sans objet</i>
<b>Avantages</b>	<b>Coûts</b>	<b>Confort pour l'utilisateur</b>
	<b>Contraintes habitat faibles</b>	
<b>Inconvénients</b>	<b>Aptitude des sols défavorable</b>	<b>Coûts</b>

(1) : ce total n'intègre pas les coûts de raccordement en domaine privé, estimés en première approche à 5 000 € HT pour les 2 habitations de ce secteur

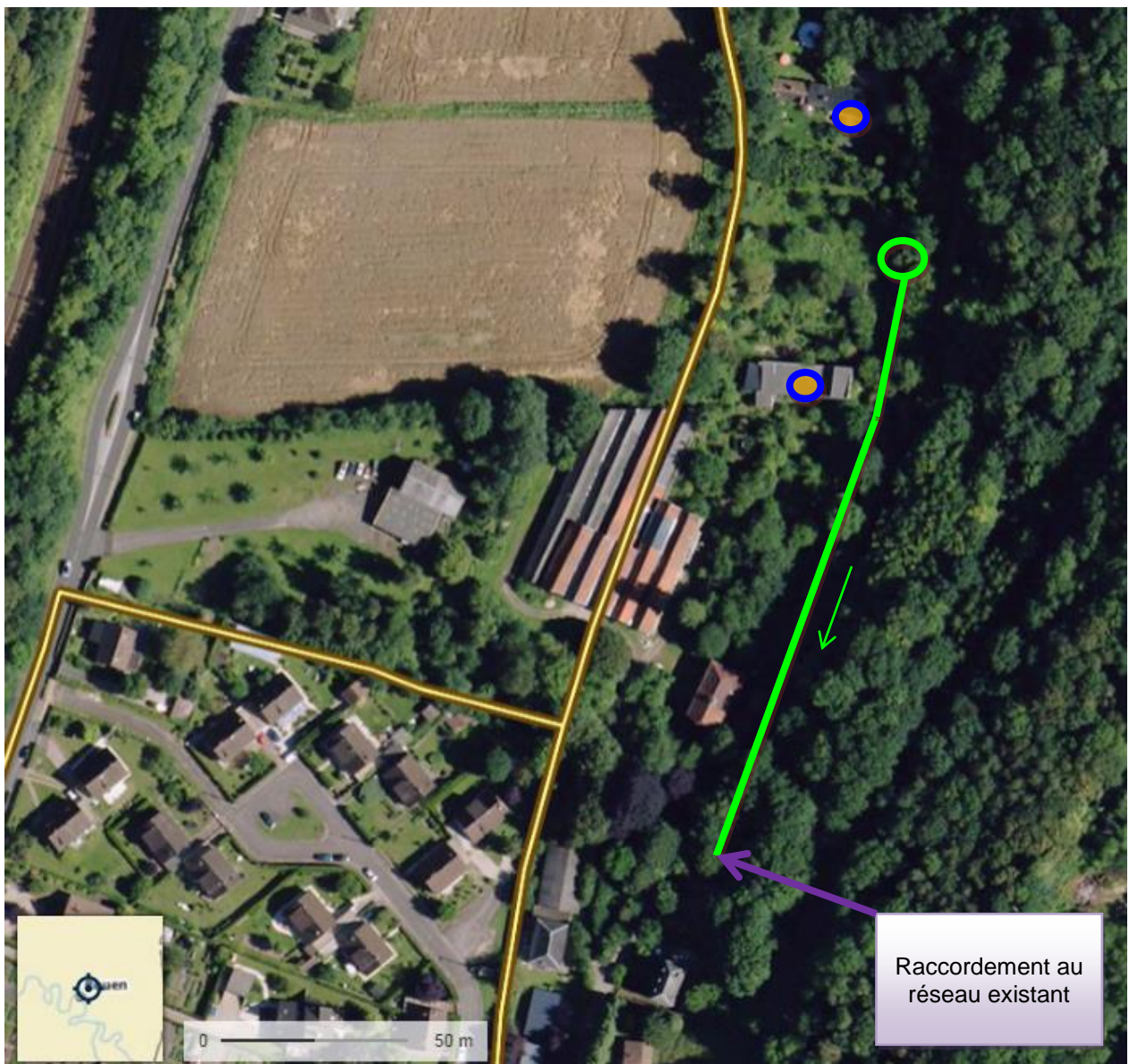
(2) : ce coût intègre la participation à l'entretien de l'actuelle station d'épuration intercommunale

(3) : nous rappelons que les coûts relatifs à l'assainissement non collectif sont basés sur la réhabilitation intégrale de la totalité des dispositifs étudiés : il s'agit donc de coûts théoriques maximisés

Etude préalable à l'élaboration du zonage d'assainissement eaux usées  
des communes de la MRN

La Figure 3, ci-dessous, représente le tracé envisagé pour la mise en place d'un réseau d'assainissement collectif pour les (2 habitations du secteur du chemin du Vieux-Moulin, actuellement non desservies par le réseau communal.

**Figure 3 : Représentation graphique de la solution d'assainissement collectif étudiée pour le secteur du chemin du Vieux-Moulin (2 unités)**



**Légende**

*En rouge : réseau gravitaire eaux usées*

Etude préalable à l'élaboration du zonage d'assainissement eaux usées  
des communes de la MRN

---

*En vert : refoulement/ relèvement (poste ou réseau)*

*En orange : habitations collectées*

*En orange cerclé de bleu : habitations collectées à doter d'un poste de relevage individuel*

*Flèches : sens d'écoulement*

Etude préalable à l'élaboration du zonage d'assainissement eaux usées  
des communes de la MRN

#### **4.2.4. Secteur 2 : le Vieux Moulin (2 unités)**

Cette étude de coûts par secteur compare **2 solutions différentes** :

- **Solution 1** : réhabilitation des installations d'assainissement non collectif des 2 unités de ce secteur ;
- **Solution 2** : collectif maximum, renvoi par réseau gravitaire des effluents vers le réseau existant.

Pour rappel, l'examen des contraintes d'habitat a mis en évidence des contraintes parcellaires mineures à faibles sur les 2 unités à l'échelle du secteur étudié.

Par ailleurs, l'étude pédologique menée dans le cadre de l'étude initiale avait mis en évidence une aptitude des sols assez favorable à l'assainissement non collectif à l'échelle du secteur étudié.

L'analyse des caractéristiques locales du secteur étudié est synthétisée dans le Tableau 8, ci-dessous.

**Tableau 11 : Synthèse des caractéristiques locales – Collectif / Non Collectif –**

Solution	Nombre de logements	Nombre d'EH *	Nombre d'EB **	Aptitude des sols à l'ANC	Contraintes de l'habitat	Observations
<b>1</b>	2	5	2	Assez favorable	Mineures à faibles	Solution tout ANC
<b>2</b>	2	5	2			Solution tout AC

\* EH : équivalent-habitant \*\* EB : équivalent-branchement.

Etude préalable à l'élaboration du zonage d'assainissement eaux usées  
des communes de la MRN

La comparaison technique des 2 solutions d'assainissement étudiées pour les 2 unités du secteur du Vieux Moulin est présentée dans le Tableau 9, ci-dessous :

**Tableau 12 : Comparaison des deux solutions d'assainissement étudiées – Collectif / Non Collectif –**

Mode d'assainissement	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	ASSAINISSEMENT COLLECTIF
<b>Solution 1 (non collectif maximum, 2 unités)</b>		
Descriptif	<u>Ouvrage(s) de prétraitement :</u> - Fosses toutes eaux (3 m <sup>3</sup> ) : 2 unités	<i>Sans objet</i>
	<u>Ouvrage(s) de traitement :</u> - Filtre à sable vertical non drainé : 2 unités	
<b>Solution 2 (collectif maximum, 2 unités)</b>		
Descriptif	<i>Sans objet</i>	<u>Création de réseau :</u> - Boîtes de branchement : 2 - Réseau gravitaire : 650 ml - Poste de refoulement : 0 - Réseau de refoulement : 0 ml
		<u>Site de traitement :</u> - Station d'épuration " Emeraude "

Etude préalable à l'élaboration du zonage d'assainissement eaux usées  
des communes de la MRN

La comparaison de coûts d'investissement et de fonctionnement pour les 2 solutions étudiées est présentée dans le tableau ci-dessous :

**Tableau 13 : Synthèse des coûts d'investissement et d'exploitation – Collectif / Non Collectif pour les 2 habitations du secteur du Vieux Moulin –**

	<b>SOLUTION 1</b>	<b>SOLUTION 2</b>
	<b>(Non collectif maximum)</b>	<b>(Collectif maximum avec refoulement vers le réseau gravitaire existant)</b>
Unités en collectif	0	2 (2 EB)
Unités en non collectif	2 (2 EB)	0
<b>Coûts d'investissement</b>		
<b>Non collectif :</b>	<b>15 180 €</b>	<b>0 €</b>
<b>Collectif :</b>		
Collecte :	-	224 810 €
Poste refoulement :		0 €
Transfert :	-	0 €
Traitement :	-	0 €
<b>Sous total collectif :</b>	<b>0 €</b>	<b>224 810 €</b>
Raccordement en domaine privé :	-	<b>3 000 €</b>
Coût total	<b>15 180 €</b>	<b>224 810 (1)</b>
Coût par équivalent-branchement	<b>7 590 €</b>	<b>112 410 €</b>
<b>Coûts d'exploitation</b>		
Coût total :	220 €	140 (2)
Coût/EB :	<b>110 €</b>	<b>68 €</b>
<b>Avantages / Inconvénients</b>		
Longueur moyenne de réseau gravitaire par branchement	<i>Sans objet</i>	<b>325 ml</b>
<b>Avantages</b>	<b>Coûts</b>	<b>Confort pour l'utilisateur</b>
	<b>Contraintes habitat mineures à faibles</b>	
	<b>Aptitude des sols assez favorable</b>	
<b>Inconvénients</b>		<b>Coûts</b>

(1) : ce total n'intègre pas les coûts de raccordement en domaine privé, estimés en première approche à 3 000 € HT pour les 2 habitations de ce secteur

(2) : ce coût intègre la participation à l'entretien de l'actuelle station d'épuration intercommunale

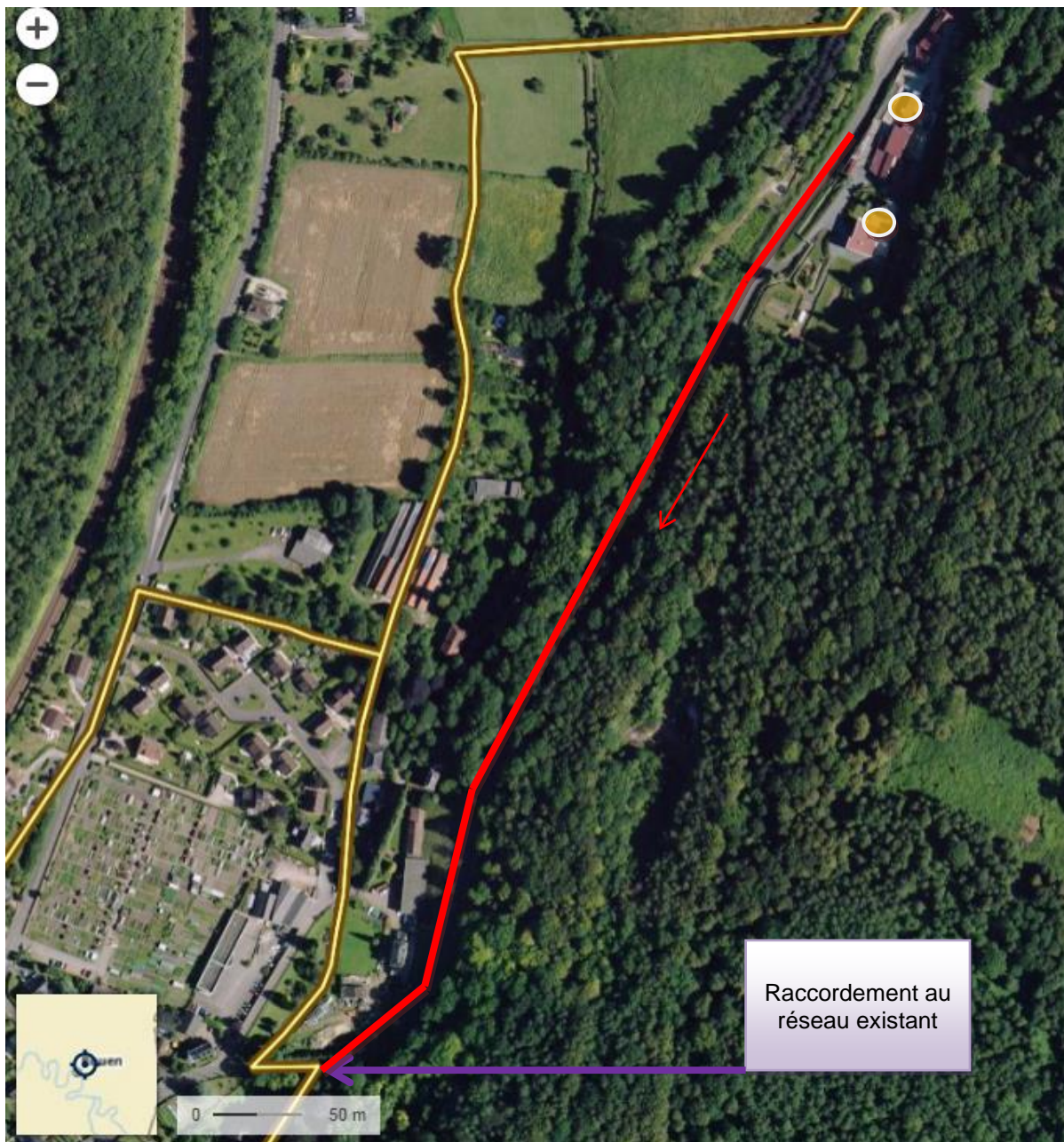
(3) : nous rappelons que les coûts relatifs à l'assainissement non collectif sont basés sur la réhabilitation intégrale de la totalité des dispositifs étudiés : il s'agit donc de coûts théoriques maximisés



Etude préalable à l'élaboration du zonage d'assainissement eaux usées  
des communes de la MRN

La figure ci-dessous, représente le tracé envisagé pour la mise en place d'un réseau d'assainissement collectif pour les 2 habitations du secteur du Vieux Moulin, actuellement non desservies par le réseau communal :

**Figure 4 : Représentation graphique de la solution d'assainissement collectif étudiée pour le secteur du Vieux Moulin**



**Légende**



Etude préalable à l'élaboration du zonage d'assainissement eaux usées  
des communes de la MRN

---

*En rouge : réseau gravitaire*

*En vert : refoulement/relèvement (poste ou réseau)*

*En orange : habitations collectées*

*Flèches : sens d'écoulement*

Etude préalable à l'élaboration du zonage d'assainissement eaux usées  
des communes de la MRN

---

#### **4.2.5. Secteur 3 : route de la Fontaine-sous-Préaux (4 unités)**

---

Cette étude de coûts par secteur compare **2 solutions différentes** :

- **Solution 1** : réhabilitation des installations d'assainissement non collectif des 4 unités de ce secteur ;
- **Solution 2** : collectif maximum, renvoi par réseau gravitaire des effluents vers le réseau existant.

Pour rappel, l'examen des contraintes d'habitat a mis en évidence de contrainte parcellaire significative à l'échelle du secteur étudié.

Par ailleurs, l'étude pédologique menée dans le cadre de l'étude initiale avait mis en évidence une aptitude des sols assez favorable à l'assainissement non collectif à l'échelle du secteur étudié.

L'analyse des caractéristiques locales du secteur étudié est synthétisée dans le Tableau 8, ci-dessous.

**Tableau 14 : Synthèse des caractéristiques locales – Collectif / Non Collectif –**

Solution	Nombre de logements	Nombre d'EH *	Nombre d'EB **	Aptitude des sols à l'ANC	Contraintes de l'habitat	Observations
<b>1</b>	4	10	4	Assez favorable	Sans	Solution tout ANC
<b>2</b>	4	10	4			Solution tout AC

\* EH : équivalent-habitant \*\* EB : équivalent-branchement.

Etude préalable à l'élaboration du zonage d'assainissement eaux usées  
des communes de la MRN

La comparaison technique des deux (2) solutions d'assainissement étudiées pour les 4 unités du secteur de la route de Fontaine-sous-Préaux est présentée dans le Tableau 9, ci-dessous :

**Tableau 15 : Comparaison des deux solutions d'assainissement étudiées – Collectif / Non Collectif –**

Mode d'assainissement	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	ASSAINISSEMENT COLLECTIF
<b>Solution 1 (non collectif maximum, 4 unités)</b>		
Descriptif	<u>Ouvrage(s) de prétraitement :</u> - Fosses toutes eaux (3 m <sup>3</sup> ) : 4 unités	<i>Sans objet</i>
	<u>Ouvrage(s) de traitement :</u> - Filtre à sable vertical non drainé : 4 unités	
<b>Solution 2 (collectif maximum, 4 unités)</b>		
Descriptif	<i>Sans objet</i>	<u>Création de réseau :</u> - Boîtes de branchement : 4
		- Réseau gravitaire : 150 ml
		- Poste de refoulement : 1
		- Réseau de refoulement : 700 ml
		<u>Site de traitement :</u> - Station d'épuration " Emeraude "

Etude préalable à l'élaboration du zonage d'assainissement eaux usées  
des communes de la MRN

La comparaison de coûts d'investissement et de fonctionnement pour les 2 solutions étudiées est présentée dans le tableau ci-dessous :

**Tableau 16 : Synthèse des coûts d'investissement et d'exploitation – Collectif / Non Collectif pour les 4 habitations de la route de la Fontaine-sous-Préaux**

	SOLUTION 1	SOLUTION 2
	(Non collectif maximum)	(Collectif maximum avec refoulement vers le réseau gravitaire existant)
Unités en collectif	0	4 (4 EB)
Unités en non collectif	4 (4 EB)	0
<b>Coûts d'investissement</b>		
<b>Non collectif :</b>	<b>27 600 €</b>	<b>0 €</b>
<b>Collectif :</b>		
Collecte :	-	149 800 €
Poste refoulement :		34 510 €
Transfert :	-	0 €
Traitement :	-	0 €
<b>Sous total collectif :</b>	<b>0 €</b>	<b>184 310 €</b>
Raccordement en domaine privé :	-	<b>6 000 €</b>
Coût total	<b>27 600 €</b>	<b>184 310 (1)</b>
Coût par équivalent-branchement	<b>6 900 €</b>	<b>46 080 €</b>
<b>Coûts d'exploitation</b>		
Coût total :	440 €	1 540 (2)
Coût/EB :	<b>110 €</b>	<b>386 €</b>
<b>Avantages / Inconvénients</b>		
Longueur moyenne de réseau gravitaire par branchement	<i>Sans objet</i>	<b>37.5 ml</b>
<b>Avantages</b>	<b>Coûts</b>	<b>Confort pour l'utilisateur</b>
	<b>Pas de contraintes habitat</b>	
	<b>Aptitude des sols assez favorable</b>	
<b>Inconvénients</b>		<b>Coûts</b>

(1) : ce total n'intègre pas les coûts de raccordement en domaine privé, estimés en première approche à 6 000 € HT pour les 4 habitations de ce secteur

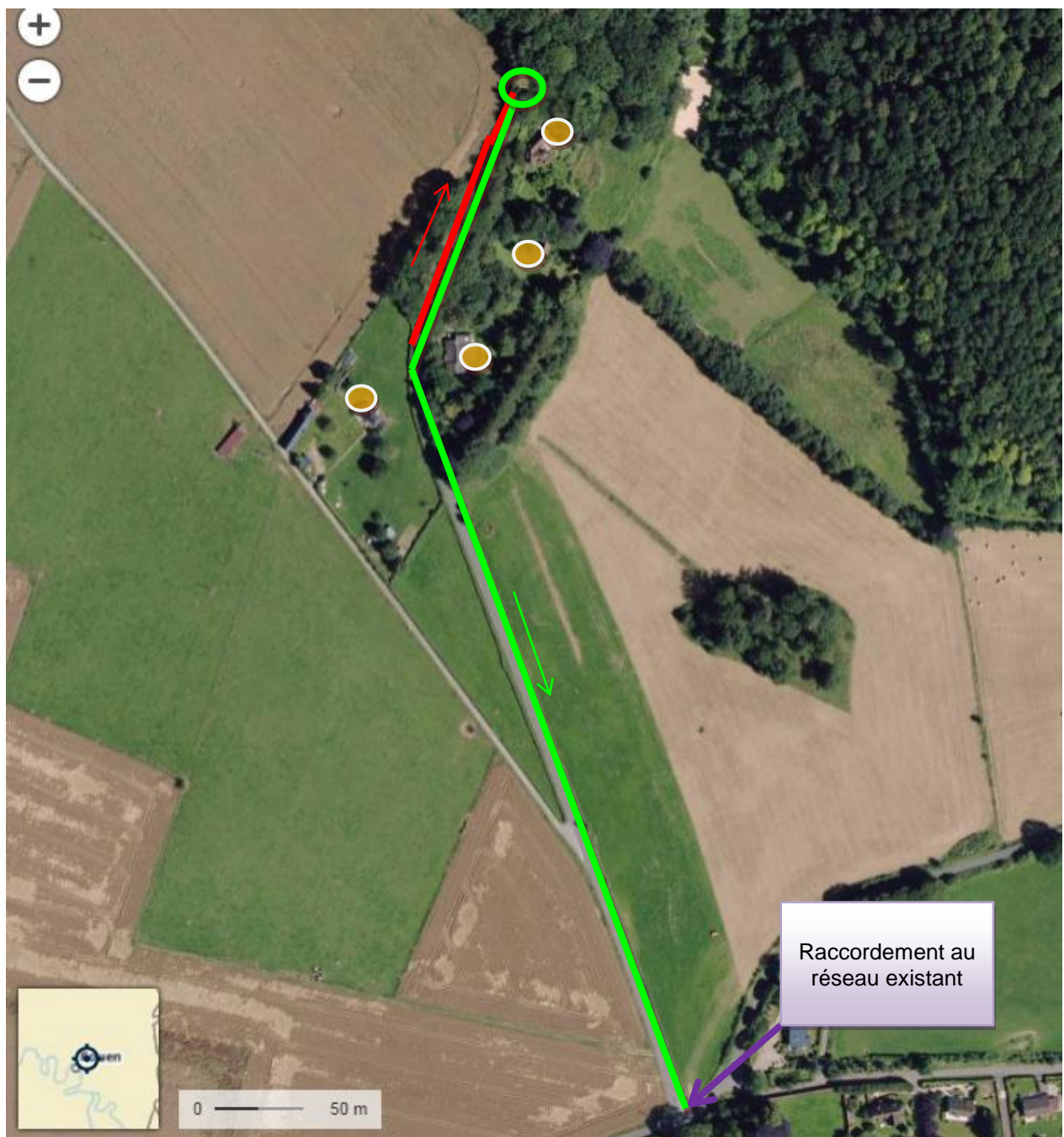
(2) : ce coût intègre la participation à l'entretien de l'actuelle station d'épuration intercommunale

(3) : nous rappelons que les coûts relatifs à l'assainissement non collectif sont basés sur la réhabilitation intégrale de la totalité des dispositifs étudiés : il s'agit donc de coûts théoriques maximisés

Etude préalable à l'élaboration du zonage d'assainissement eaux usées  
des communes de la MRN

La figure ci-après, représente le tracé envisagé pour la mise en place d'un réseau d'assainissement collectif pour les 4 habitations du secteur de Fontaine-Sous-Préaux, actuellement non desservies par le réseau communal :

**Figure 5 : Représentation graphique de la solution d'assainissement collectif étudiée pour le secteur de la Route de Fontaine-sous-Préaux**



Etude préalable à l'élaboration du zonage d'assainissement eaux usées  
des communes de la MRN

---

**Légende**

*En rouge : réseau gravitaire eaux usées*

*En vert : refoulement (poste ou réseau)*

*En orange : habitations collectées*

*Flèches : sens d'écoulement*

Etude préalable à l'élaboration du zonage d'assainissement eaux usées  
des communes de la MRN

#### 4.2.6. Secteurs 4, 5, 6 et 7 : écarts

Les habitations n'ayant pas fait l'objet d'un comparatif entre assainissement collectif et non collectif (filières préconisées) sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Secteur	Nombre d'habitation
4 - Route de Darnétal	1
5 - la Robinette	1
6 - Château Guillerville	1
7 – la Bergerie du Vivier	1
Total	4

Il s'agit d'écarts qui représentent au total 4 unités.

La description technique des filières d'assainissement non collectif à mettre en place pour ces unités est présentée dans le tableau suivant :

**Tableau 17 : Filière de prétraitement et de traitement préconisée pour les autres secteurs et écarts (4 unités)**

Mode	ASSAINISSEMENT
d'assainissement	NON COLLECTIF
Descriptif	<u>Ouvrage(s) de prétraitement :</u>
	- Fosses toutes eaux (3 m <sup>3</sup> ) : 4 unités
	<u>Ouvrage(s) de traitement :</u>
	- Tranchées d'infiltration faible profondeur : 2 unités - Filtre à sable vertical non drainé : 2 unités
Contraintes	Sans

Etude préalable à l'élaboration du zonage d'assainissement eaux usées  
des communes de la MRN

---

Les coûts d'investissement et d'exploitation pour ces 4 unités sont présentés ci-dessous :

**Tableau 18 : Synthèse des coûts d'investissement et de fonctionnement pour les autres secteur et écarts (4 unités)**

Mode d'assainissement		Assainissement non collectif
Nombre de logements et établissements		4
Nombre d' Equivalent-Branchement (EB)		4
<b>Investissement</b>	<i>Coût en € H.T. (sans part particulier)</i>	26 450
	Coût par E.B.	6 610
<b>Exploitation</b>	Coût en € H.T.	440
	Coût par E.B.	110



Etude préalable à l'élaboration du zonage d'assainissement eaux usées  
des communes de la MRN

#### 4.2.7. Récapitulatif financier

Le Tableau 19, ci-dessous, présente –pour chaque secteur et pour chaque solution étudiée– les coûts d'investissement et d'exploitation relatifs à l'assainissement collectif et à l'assainissement non collectif.

Les coûts en assainissement collectif n'intègrent pas les travaux en domaine privé, à la charge des particuliers, dont le coût estimatif est donné au sein des tableaux financiers. En revanche, les coûts de réhabilitation des filières d'assainissement non collectif sont maximisés car on considère la réhabilitation de la totalité des installations (hypothèse de travail).

**Tableau 19 : Synthèse des coûts par secteur et par solution**  
**Investissement et exploitation – Coûts donnés en € HT**

Secteur	Nombre d'unités	Solution	INVESTISSEMENT		EXPLOITATION	
			Coûts	Coûts	Coûts	Coûts
			totaux	/ EB	totaux	/ EB
<b>Secteur 1</b>	2	1 (non collectif maximum)	21 390 €	10 700 €	370 €	185 €
Chemin du Vieux-Moulin		2 (collectif maximum avec renvoi sur le réseau existant)	65 450 (1)	32 730 €	1 510 €	753 €
<b>Secteur 2</b>	3	1 (non collectif maximum)	15 180 €	7 590 €	220 €	110 €
Vieux-Moulin		2 (collectif maximum avec renvoi sur le réseaux existant)	224 810 (2)	112 410 €	140 €	68 €
<b>Secteur 4</b>	4	1 (non collectif maximum)	27 600 €	6 900 €	440 €	110 €
Route de Fontaine-sous-Préaux		2 (collectif maximum avec renvoi sur le réseaux existant)	184 310 (3)	46 080 €	1 540 €	386 €
<b>Secteurs 3, 5, 6 et 7</b>	4	1 (non collectif maximum)	26 450 €	6 610 €	440 €	110 €
Ecart						

(1) : ce total n'intègre pas les coûts de raccordement en domaine privé, estimés en première approche à 5 000 € HT pour les 2 habitations du secteur

(2) : ce total n'intègre pas les coûts de raccordement en domaine privé, estimés en première approche à 3 000 € HT pour les 2 habitations du secteur

(3) : ce total n'intègre pas les coûts de raccordement en domaine privé, estimés en première approche à 6 000 € HT pour les 4 habitations du secteur

Etude préalable à l'élaboration du zonage d'assainissement eaux usées  
des communes de la MRN

## 5. CONCLUSION

La commune de Roncherolles-sur-le-Vivier compte 12 habitations en assainissement non collectif disséminés sur 7 secteurs présentés dans le tableau suivant :

**Tableau 20 : Secteurs en assainissement non collectif**

Secteur			Nombre d'habitations
Identifiant	Adresse	Situation sur la commune	
1	Chemin du Vieux-Moulin	Sud-ouest	2
2	Vieux-Moulin	Sud-ouest	2
3	Route de la Fontaine-sous-Préau (D91)	Nord-ouest	4
4	Route de Darnetal (D15)	Sortie ouest du bourg	1
5	la Robinette	Nord-ouest	1
6	Château Guillerville	Nord-est	1
7	la Bergerie du Vivier	Sud du bourg	1
Total			12

La partie **phase 1 de l'étude** a permis de mettre en évidence une **aptitude des sols** à l'assainissement non collectif disparate :

- Favorable pour 8 % des habitations ;
- Assez favorable pour 75 % des habitations ;
- Défavorable pour 17 % des habitations.

Par ailleurs, les investigations de terrain n'ont **pas** permis de mettre en évidence **de contraintes parcellaires significatives pour l'habitat non desservi**.

A ceci, il faut ajouter les enseignements de l'étude technico-économique (**phase 2**).

**Pour les secteurs 1, 2 et 3**, le comparatif financier met en évidence une nette différence de coûts entre collectif et non collectif, avec avantage pour la solution non collective.

Etude préalable à l'élaboration du zonage d'assainissement eaux usées  
des communes de la MRN

---

**Les secteurs 4, 5, 6 et 7 sont éloignés des réseaux d'assainissement**, il est préconisé de rester en assainissement non collectif.

Toutefois, nous rappelons que les coûts de réhabilitations des dispositifs d'assainissement non collectif sont basés sur l'hypothèse que l'ensemble des filières de prétraitement et de traitement est à réhabiliter. Il s'agit donc de coûts théoriques maximisés.

Pour ce qui est de la solution collective, nous rappelons les réserves déjà formulées : une étude de faisabilité est à réaliser afin de vérifier la faisabilité technique d'un tel raccordement.